



Évènement du 4 avril 2024 à l'Académie du Climat

Comprendre et réussir

L'ADAPTATION

Synthèse des échanges

Ce document compile les notes prises lors des interventions mais ne constitue pas une retranscription littérale des échanges. Les propos rapportés ici n'engagent pas les responsabilités des institutions d'appartenance des intervenant.es.

Intervenant.e.s :



Magali Reghezza-Zitt
Docteure en géographie

Robert Bellini
ADEME



Ronan Dantec
Sénateur de la Loire-
Atlantique

Vivian Dépoues
I4CE



Laure Allibert
CEREMA

Alexandra Watier
BL Evolution



Joseph Hajjar
SGPE

Adrien Dombis
Transitions



Mot d'ouverture de Wandrille Jumeaux, co-fondateur du Lierre

“Nous sommes heureux de réunir une si grande assemblée aujourd’hui car le sujet de l’adaptation est non seulement important – inutile de vous convaincre, votre présence le prouve – mais aussi d’une actualité brûlante. Canicules estivales, inondations dans le Pas-de-Calais, sécheresse record de l’été dernier, la réalité rattrape les prévisions du GIEC.

L’actualité du moment, c’est aussi le rapport de la Cour des Comptes sur l’action publique en faveur de l’adaptation au changement climatique (nous y reviendrons) et le courrier du Haut Conseil pour le Climat, envoyé le 2 avril au Premier ministre pour porter deux grands messages.

D’abord la nécessité de réaffirmer la politique climatique de la France à travers tous les documents prévus par la loi (or le HCC constate qu’après plusieurs consultations et débats, ni la loi de programmation énergie et climat (LPEC), ni la Stratégie française énergie et climat (SFEC), ni la troisième Stratégie nationale bas carbone (SNBC-3), ni le troisième Plan national d’adaptation au changement climatique (PNACC), ni la troisième Programmation pluriannuelle de l’énergie (PPE-3) n’ont été formellement adoptés, malgré les obligations législatives).

Ensuite, pour demander un changement d’échelle et une politique d’adaptation, plus anticipatrice, préventive et transformatrice. Vous l’avez compris, l’heure de l’action climatique est venue, autant pour éviter l’ingérable que pour gérer l’inévitable changement climatique. Ca tombe bien, la France y travaille, à travers la stratégie France +4° lancée par le Ministre Christophe Béchu, nous y reviendrons.

Au Lierre aussi, nous y travaillons et voulons associer un maximum d’acteurs publics à la réflexion, car dans notre esprit, l’adaptation constitue une transformation profonde de l’action publique qui mérite un large débat. D’abord parce qu’il n’y a pas de Guide tout prêt, ni de solution magique, mais des retours d’expériences précieux que nous voulons partager et faire connaître. Ensuite parce que la traduction du “réflexe adaptation” va poser de nombreuses questions politiques sur les choix de société que nous aurons à faire pour continuer, prioriser ou abandonner certaines actions.

Très concrètement, la question de l’adaptation percute les politiques publiques et les pratiques de nos membres – tous des acteurs publics. Elle interroge nos politiques environnementales et la façon dont nous aménageons nos villes et nos campagnes, la façon de prévenir et gérer les crises, la façon d’accompagner les populations vulnérables, ou encore de préserver des politiques d’hospitalité, de solidarité, de culture et d’émancipation.

Elle questionne aussi l’accessibilité et l’universalité des services publics, comme nous l’écrivons dans cet [appel paru ce jeudi même dans Le Monde](#). Je cite “Les défis auxquels nous faisons face, au premier rang desquels l’urgence écologique, ne pourront être relevés qu’à condition d’une mobilisation réelle pour construire du commun et préparer l’avenir. Les évolutions actuelles des services publics, qui engagent notre société, appellent un débat de société majeur.” Et bien pour le Lierre, la question de l’adaptation fait partie de ce débat de société majeur que nous devons ouvrir et nous nous réjouissons de l’aborder avec l’ensemble des participants et intervenants réunis ce jour à l’Académie du climat”.



CONFÉRENCE INTRODUCTIVE

L'atténuation d'aujourd'hui rend-elle possible l'adaptation de demain ?



Par **Magali Reghezza-Zitt**

Docteure en géographie et aménagement

Maitre de conférences HDR au CERES.

Parler d'adaptation ne signifie pas que l'atténuation a échoué. S'adapter reste encore possible que si l'atténuation réussit suffisamment. Le changement climatique d'origine humaine continuera tant que la neutralité des émissions ne sera pas atteinte. Les conséquences du réchauffement ne sont pas linéaires : il existe des effets de seuils, avec des impacts irréversibles sur la biodiversité, les glaciers et calottes, les océans, etc. Au-delà d'un certain niveau de réchauffement, l'adaptation pour tous devient impossible. Si la biodiversité s'effondre, c'est l'adaptation de l'humanité qui sera en question. C'est donc l'atténuation d'aujourd'hui qui rend possible l'adaptation de demain.

Notre pays va devoir s'adapter à 3 problèmes différents, quoique liés : les conséquences du réchauffement actuel (+1,15°C) ; les effets du réchauffement qui va se poursuivre jusqu'à l'atteinte de la neutralité carbone (horizon 2050-2100) ; les conséquences de la transition, qu'elle soit volontaire et accompagnée ou contrainte par les évolutions environnementales. **Nous allons devoir nous adapter à une société neutre en carbone, économe en eau, sols, énergie, matériaux, dans un contexte géopolitique instable, avec une dette publique record et une précarisation croissante d'une partie de la population.**

L'adaptation réside dans les réponses que nous allons mettre en place pour répondre aux changements systémiques induits par la perturbation climatique mondiale. **Ces réponses existent déjà en partie : ce sont les actions réactives et curatives** (alerte, gestion de crise, indemnisation, reconstruction, etc.), **parfois préventives**. Ces actions ont toutefois été pensées pour un climat qui n'existe déjà plus et n'existera plus avant très longtemps. De plus, **les crises ne se succèdent pas, mais se cumulent**. Elles fragilisent les personnes, les biens, les entreprises, les services, les activités, ce qui augmente la vulnérabilité. Seules des actions qui réduisent de manière structurelle cette vulnérabilité seront à terme efficace. **C'est la raison pour laquelle on préfère parler de mesures structurelles et d'adaptation transformationnelle.**



Face aux bouleversements en cours, des solutions jusque-là pertinentes, car efficaces, accessibles et économiquement soutenables, ne le seront plus. **L'adaptation réside dans une transformation profonde de notre manière de produire, consommer, habiter, nous déplacer. Elle appelle des arbitrages** dans ce que nous souhaitons conserver, parce que nous jugeons cela indispensable, vital, stratégique, et ce qu'il faudra abandonner, relocaliser, reconvertir.

Pour opérer ces transformations, **il est nécessaire de construire une trajectoire qui fixe les priorités, les soutiens, les jalons temporels.** Cette stratégie ne peut exister qu'au niveau national car sera nécessaire de redéployer des infrastructures, des moyens, d'opérer des péréquations et des transferts de ressources, tous les territoires n'étant pas dotés de la même manière. Il est faux de considérer que **l'adaptation se joue dans les territoires, contrairement à l'atténuation qui serait mondiale.** Le problème étant systémique, les décisions des uns auront des conséquences sur les autres, les territoires étant interdépendants. Il en va de même pour les filières économiques ou les infrastructures critiques. Les territoires constituent en revanche la maille tactique et opérationnelle, où vont se décliner, en fonction des singularité locales, des ressources et des besoins, les orientations.

Il n'existe pas d'optimum territorial à l'adaptation. Cette dernière appelle une réflexion globale, aux échelles fonctionnelles pertinentes (bassin de vie et d'emploi, bassin-versant, etc.) selon le problème à traiter. L'action est forcément sectorielle, spécialisée et doit s'inscrire dans les mailles existantes. **Opposer le local et le national ou considérer que l'adaptation relève des territoires est une erreur.**

L'adaptation demande de distinguer l'existant et l'à venir. Pour l'existant, il est nécessaire de s'interroger sur la durée de vie, l'exposition et la vulnérabilité dans un climat réchauffé par l'Homme, le coût de l'entretien, du maintien ou de la relocalisation. **L'habitabilité doit être questionnée au regard des coûts financiers, mais aussi psychologiques, sociaux, économiques, environnementaux.** Détruire coûte cher et émet des GES. La question des friches climatiques va se poser de plus en plus. Celles des relocalisations, du relogement, du transfert aussi. Pour ce qui n'existe pas encore, il est nécessaire d'anticiper les effets du changement climatique, mais aussi ceux de la transition.



Conférence introductive
de l'évènement
par Magali Reghezza-Zitt.

Le risque de maladaptation est central. On parle de maladaptation lorsque l'adaptation conduit soit à verrouiller les émissions de GES (solutions consommatrices d'énergies fossiles par exemple) et à augmenter le réchauffement (solutions gourmandes en énergie, sols, biomasses), soit à accroître l'exposition et la vulnérabilité. La maladaptation est parfois inévitable, mais elle doit être identifiée en tant que telle et limitée dans le temps. Chaque maladaptation est en pratique un actif échoué, car inutilisable à une échéance plus ou moins courte.

L'adaptation ne repose pas exclusivement sur des solutions techniques. Ces dernières deviennent d'ailleurs des maladaptations lorsqu'elles sont utilisées pour maintenir le statu quo. En revanche, l'adaptation repose aussi sur des réponses incrémentales, progressives. Il est donc possible d'intégrer au fur et à mesure les innovations pour gagner du temps. **L'adaptation est un processus continu et itératif, incrémental et transformationnel, qui va s'étaler sur plusieurs années.**

Il est important de penser la trajectoire en positionnant la technique au bon endroit.

L'adaptation et l'atténuation reposent sur l'aménagement du territoire, quelle que soit l'échelon considéré. Par aménagement, on entend la localisation des infrastructures et du bâti, mais aussi la réflexion sur les fonctions assurées par tel ou tel espace, les relations entre les lieux, les services et ressources offerts aux habitants et aux entreprises. La transition climatique s'inscrit dans un projet de territoire, ce qui suppose en amont d'identifier les risques, mais aussi les ressources dans un climat réchauffé par l'Homme. **L'adaptation est une nouvelle variable, qui vient s'ajouter à d'autres dynamiques** : vieillissement, déprise, endettement, ou au contraire, attractivité démographique, reconversion, renouvellement, etc.

L'adaptation et l'atténuation peuvent susciter des résistances et des réticences. Il est faux de considérer que les individus ne veulent pas changer. En revanche, **les enquêtes montrent que le changement est accepté s'il est perçu comme juste, si les paroles sont en accord avec les actes, si le discours est cohérent et si les coûts de transition sont identifiés.** Comme l'atténuation, l'adaptation doit reposer sur le triptyque « éviter quand c'est possible (sobriété), améliorer (efficacité), changer quand on ne peut ni éviter ni améliorer ». **Ce changement doit s'appuyer sur une offre d'alternative accessible, avec une répartition équitable des coûts et des bénéfices.** C'est dans ce cadre que naît le sentiment de justice. Plutôt que de raisonner en termes d'acceptabilité, mieux vaut travailler à l'appropriation et à l'équité.



Vue de la salle.

EXPOSÉ DU SGPE

Quel cadre stratégique national et quel accompagnement pour nos territoires ?

Par **Joseph Hajjar**

Directeur de programme Energie, bouclage GES et Adaptation,
Secrétariat Général pour la Planification Ecologique (SGPE).

Animé par **Gaël Janson**, membre du Lierre.

Pour opérer les transformations liées à l'adaptation, il est nécessaire de construire une trajectoire qui fixe les priorités, les soutiens et les jalons temporels. Comme souligné par **Joseph Hajjar**, cette stratégie nécessite l'implication du niveau national, rendant possible de redéployer des moyens, d'opérer des péréquations et des transferts de ressources au bénéfice de territoires moins dotés.

Les territoires sont interdépendants et constituent la maille tactique et opérationnelle, où vont se décliner les orientations selon les singularités locales et les ressources et besoins identifiés. Joseph Hajjar insiste donc sur l'importance d'une réflexion globale, aux échelles fonctionnelles pertinentes (bassin de vie, bassin d'emplois, bassin-versant, etc.) selon le problème à traiter.

Afin de continuer à vivre et à produire dans un monde où les risques deviennent de plus en plus forts, Joseph Hajjar a plusieurs fois rappelé l'enjeu de mainstreamer l'adaptation dans l'ensemble des politiques mais également dans les décisions des acteurs. **Si l'atténuation semble plus facilement déclinable car sectorielle, tel n'est pas le cas de l'adaptation au changement climatique dont l'ambition est globale.** En effet, aucune métrique n'existe. L'adaptation doit être pensée de façon globale, transversale et différenciée, ce qui explique sa complexe application.



L'enjeu de pilotage est donc prégnant, et doit être pensé par la superposition de plusieurs approches : **par le risque, par les acteurs ou par la temporalité**. Par exemple, concernant l'approche par la temporalité, s'il n'est pas simple de se projeter à l'horizon 2100, cette approche vise à capter les flux et anticiper les crises afin de préparer l'avenir dès à présent.

En ce sens, il appuie le fait que **les collectivités territoriales soient un maillon essentiel dans la mise en œuvre des politiques nationales**. L'intégration des données et objectifs sectoriels dans les plans locaux est un premier levier d'action important. La mise en place de COP régionales permettant l'appropriation des enjeux par les acteurs grâce à un dialogue itératif, est un second levier d'action.

Dans le cadre du futur Plan National à l'Adaptation au Changement Climatique 3 (PNACC 3), lequel intervient après les PNACC 1 et 2, Joseph Hajjar a détaillé l'important travail de planification qui a été réalisé et les outils existants et prochainement mis en place qui permettront sa bonne réalisation.

Aux outils et objectifs déjà existants tels que la SNBC, le SNB, les plans eau, s'ajoute désormais la Trajectoire de Réchauffement de Référence au Changement Climatique dite TRACC. Cette trajectoire vise à proposer un cadre d'action harmonisé où acteurs institutionnels et économiques travaillent ensemble.

Le portage du futur PNACC et d'une stratégie d'adaptation doit être politique et démocratique, et réalisé par le prisme d'une approche interministérielle.

L'objectif étant notamment de répondre à deux sujets majeurs : le niveau de résilience attendu et le partage des coûts de l'adaptation au sens large.

Plusieurs fois, le directeur du programme Climat au SGPE a rappelé l'importance de faire face collectivement à la réalité des risques climatiques qui nous attendent.



TABLE-RONDE

Adapter nos territoires au changement climatique : quel mode d'emploi ?

- **Ronan Dantec**, sénateur écologiste de Loire-Atlantique
- **Adrien Dombis**, chef de projet senior, Transition DD
- **Alexandra Watier**, consultante transition écologique des territoires, BL Evolution
- **Robert Bellini**, chef du département climat, ADEME
- **Laure Allibert**, experte adaptation au changement climatique, CEREMA
- Animé par **Vivian Dépoues**, Chercheur senior – Adaptation au changement climatique, I4CE Institut for Climate Economics

L'adaptation est un thème central depuis plusieurs mois maintenant, notamment par la reconnaissance par l'État d'une stratégie française à +4°C puis par la récente publication par la Cour des comptes d'un rapport public annuel sur l'action publique en faveur de l'adaptation au changement climatique. En effet, le PNACC 2 courant de 2018 à 2022, avait pour objectif de limiter l'augmentation du réchauffement climatique à 1,5°C en France. En revanche, le PNACC 3 est pensé selon un objectif de limitation à +4°C en 2050 en France.

Dans ce cadre, **Ronan Dantec, sénateur écologiste de Loire-Atlantique et élu à Nantes**, a rappelé l'importance du narratif dans la mobilisation des acteurs et des citoyens. L'échec de la COP 26 de Glasgow (avec les contributions des pays qui conduit à enterrer le scénario ambitieux de la COP 21 de +1,5° C) et les événements climatiques extrêmes de l'été 2022 ont renforcé l'idée que la question de l'adaptation devenait incontournable. Longtemps perçue comme un renoncement, l'adaptation est désormais une quasi-évidence dans le débat public national et international.



Intervention de Ronan Dantec.

Localement, la question de l'adaptation progresse par l'établissement des diagnostics de vulnérabilité établis dans le PCAET et par l'accompagnement des acteurs locaux, soutenus et financés par l'État. Il est indispensable de généraliser ces diagnostics et de les mettre au centre des stratégies territoriales, puisque l'élaboration des PCAET est une compétence intercommunale faisant de cet échelon celui de l'élaboration de stratégies territoriales d'adaptation au changement climatique. Pour ce faire, il est urgent de permettre aux intercommunalités d'être davantage outillées et ainsi d'obtenir des données fiables afin que les territoires soient résilients et puissent absorber les chocs pour faire face aux variabilités annuelles. **La question du besoin d'ingénierie territoriale a été documentée par I4CE (étude d'octobre 2022), le Sénat (rapport d'information n°87 de novembre 2023) et la Gazette des Communes dans ce dossier très complet de février 2024.**

Si le narratif itératif est un outil essentiel dans la mobilisation des acteurs et agents et dans le passage de stratégies d'atténuation à des stratégies d'adaptation, la hiérarchisation des conséquences est un élément central dans un débat démocratique. Les conséquences sociales sont directes puisque du changement climatique naissent des changements d'habitude. Par exemple, le choix des destinations touristiques "fraîches" génère de facto une hausse des prix des logements sur le littoral breton. Pour que tout cela soit rendu possible, Ronan Dantec a souligné l'urgence à outiller les agents de la fonction publique territoriale pour qu'ils puissent agir au profit de la transition. Le fond vert doit ainsi être pensé certes par le prisme de l'investissement mais aussi dirigé au bénéfice du fonctionnement.

Adrien Dombis, chef de projet senior transition écologique des territoires, Transitions a aussi insisté sur l'importance de l'échelle territoriale, appropriée pour travailler sur l'adaptation au changement climatique.

C'est au niveau des territoires que se jouent les principaux effets du changement climatique et que peuvent se construire les réponses appropriées. Pour construire une démarche territoriale d'adaptation, la mobilisation de l'ensemble des acteurs (publics, privés, société civile) est essentielle, comme le montre le retour d'expérience de la **Stratégie Climat 36** de l'Indre, accompagné par le cabinet Transitions depuis 2022. **Le changement climatique a commencé et aucun acteur n'est épargné par ses effets.** Quelques exemples identifiés dans l'Indre, sous l'effet de nouveaux paramètres climatiques (sécheresses et vagues de chaleur plus intenses et fréquentes, multiplication des épisodes d'intempéries extrêmes...) : baisse de productivité agricole, perturbation des services publics, dégradation des conditions de vie dans les logements, interruptions temporaires de certaines activités commerciales ou industrielles, désorganisation des systèmes de santé et de secours. Face à ce problème partagé, la réponse doit être commune. Aucun acteur (collectivité, citoyen, entreprise...) ne restera sans rien faire face au changement climatique. Il faut donc organiser des solutions collectives qui évitent la mal-adaptation. **Une stratégie territoriale d'adaptation peut et doit donc partir du changement climatique vécu pour apporter une réponse globale qui s'inscrive dans un cadre plus large de résilience territoriale.**

Pour cela, la construction d'une telle stratégie nécessite :

- Une impulsion par un ou des acteurs pilotes – dans l'Indre : les services de l'État, le Conseil Départemental et l'ADEME
- Une méthode permettant d'appréhender et de cadrer la complexité du travail à réaliser en matière d'adaptation – dans l'Indre : la méthode TACCT de l'ADEME

Les acteurs du territoire doivent être impliqués à chaque étape de la stratégie d'adaptation :

- Au moment du diagnostic de vulnérabilités : pour recenser les impacts déjà ressentis du changement climatique du territoire, identifier les impacts futurs liés à l'accélération et à l'aggravation du changement climatique, ainsi que les facteurs qui rendent le territoire vulnérable ;
- Au moment de la stratégie : construire des objectifs partagés d'adaptation contribuant à la résilience du territoire ;
- Au moment du plan d'action : identifier des pistes d'action collectives, puis s'organiser pour leur mise en œuvre.

Dans l'Indre, plus de 400 acteurs (élus et techniciens de communes et EPCI, associations, agriculteurs, chefs d'entreprises, chambres consulaires, acteurs institutionnels) **ont participé aux différents formats proposés** : formations, séminaires, ateliers techniques, GT thématiques... **Ils ont été mobilisés dès l'étape du diagnostic de vulnérabilité, ce qui est essentiel pour créer de l'adhésion et valoriser l'ensemble des expertises locales.**

Un dernier enjeu à résoudre reste celui de l'articulation des échelles territoriales, comme évoqué ici : <https://www.indre.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Strategie-Climat-36-une-demarche-departementale-et-partenariale>



De gauche à droite : Laure Allibert, Robert Bellini, Alexandra Watier, Adrien Dombis, Ronan Dantec.

Pour l'Indre, le choix d'une stratégie à l'échelle départementale est pertinent car la DDT et le Département disposent de capacités de portage dont ne disposent pas les échelons inférieurs. Il est également pertinent d'un point de vue technique (cohérence globale du territoire et des impacts du changement climatique), mais introduit néanmoins des complexités en matière de gouvernance et d'organisation des politiques publiques (compétences départementales limitées pour agir). La mise en œuvre de la stratégie reposera donc sur l'implication de l'ensemble des échelons, notamment EPCI et communes.

Enfin, **les démarches territoriales d'adaptation peuvent contribuer à nourrir les politiques nationales en matière d'adaptation au changement climatique.** C'est notamment le sens d'un colloque de travail organisé conjointement par la DDT de l'Indre et le Laboratoire de développement durable de la Direction nationale de l'administration pénitentiaire en mars 2024. Réunissant acteurs du monde pénitentiaire et acteurs de l'Indre, ce colloque a permis des réflexions croisées entre enjeux d'adaptation nationaux et territoriaux, autour de trois sujets : alimentation, travail et formation, architecture et paysage.

Alexandra Watier, consultante en transition écologique des territoires chez BL, a questionné la conception des trajectoires d'adaptation et le rôle des élus locaux dans la construction d'une stratégie d'adaptation au changement climatique par les territoires.

Pour une politique locale d'adaptation, il est nécessaire d'une vraie prise de conscience, d'une réelle compréhension de ce que ça implique, et d'accepter la remise en question des modes d'organisation sur un territoire, et parfois la remise en question de son identité (activité locale qui n'est plus pérenne dans le climat futur : ski, viticulture...).



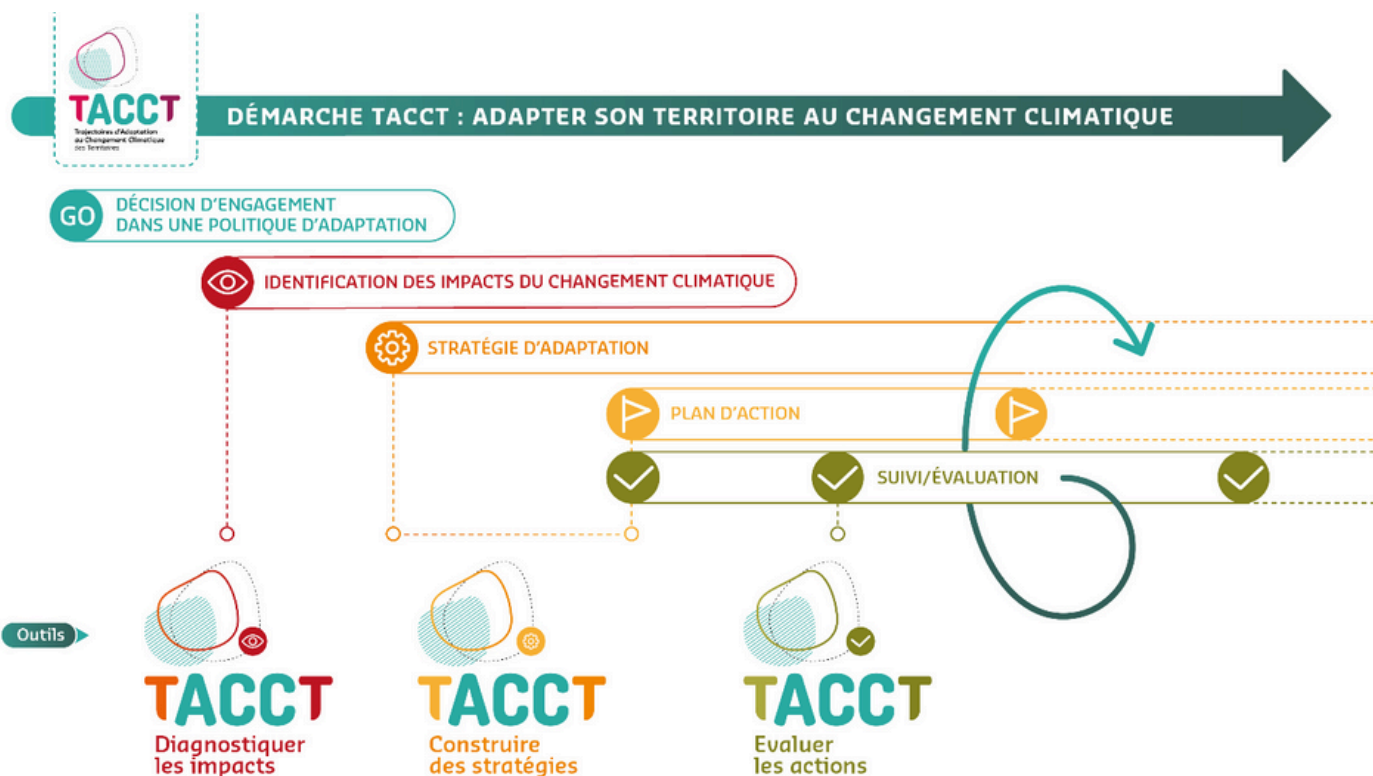
Intervention d'Alexandra Watier.



Pour cela il faut donner à voir les conséquences, partager les constats sur les vulnérabilités sociales et collectives, actuelles et futures, avant de définir les actions. **La mise en récit** (à l'image des Récits <https://lafrancea2degres.fr/> (+2°C en moyenne mondiale)) **peut être un outil pertinent**, suscitant la prise de conscience active par l'émotion, mais aussi des débats sur l'avenir et les différentes trajectoires d'adaptation.


Les trajectoires d'adaptation locales doivent être élaborées collectivement, et étudiées sur d'autres enjeux (carbone, biodiversité, inégalités...). Elles vont permettre de se projeter dans une adaptation réussie et agile. Il est crucial de comparer ces trajectoires d'adaptation à la trajectoire de l'inaction pour embarquer les acteurs, et changer de paradigme. Ça été le cas sur le PNR du Haut-Jura accompagné par BL évolution (retour d'expérience du PNR en webinaire ici : <https://sommetvirtuelduclimat.com/webconference/changement-climatique/>).

La méthode TACCT de l'ADEME permet de travailler ce concept de trajectoire. Celles-ci sont nécessairement agiles et adaptables. Cela soulève aussi une logique de projection → expérimentation → bilan → amélioration à mettre en place au sein d'une collectivité et d'un territoire. Par exemple, sur des éléments concrets comme l'adaptation des modes de travail des agents en fonction des seuils de canicule et le lien avec les usagers des services publics (BL évolution a accompagné Liffré Cormier Communauté sur ce sujet).



Formations → Formations à distance / mixte / en présentiel en Métropole et Outre-mer :
Objectifs : Connaître les enjeux, outils et méthodes pour l'adaptation - Élaborer et partager sa stratégie d'adaptation et son plan d'actions - Approfondir les approches sectorielles.
 > INSCRIPTION sur <https://formations.ademe.fr/formations-domaine-32-changement-climatique.html>

Ressources → Guides méthodologiques /// Recueils d'expériences /// Outils thématiques
 > www.ademe.fr - Rubrique Expertises / Changement climatique / Passer à l'action / Comment s'adapter au changement



Source : <https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/628-233>

Le rôle des élus doit être de porter une vision pour le territoire, y compris lorsque le dérèglement climatique touche l'identité de celui-ci, touche les ressources immatérielles (paysages, savoir faire, valeurs...). Le rôle des élus est également de se donner les moyens d'avoir des connaissances suffisantes pour éviter des investissements publics non adaptés au climat futur (qui seraient en réaction au présent, et pas suffisamment en anticipation du futur, en particulier sur plusieurs décennies). Il faut donc se projeter, par exemple en déclinant la future TRACC (France à +4°C / +3°C en moyenne mondiale) dans les PCAET ou plans climat volontaires.

Enfin, **l'adaptation au changement climatique est aussi s'adapter à gérer des incertitudes et des imprévus**. L'adaptation doit s'accompagner de la notion de résilience territoriale, face à des tendances de fonds (augmentation des températures, disponibilité de la ressource en eau, dégradation de la biodiversité...) et des chocs ponctuels (tempête, inondations, canicules...) qui, tout comme la nécessaire baisse des énergies fossiles, viennent remettre en question les modes d'organisation et de création de valeur d'un territoire.

En effet, bien que les tendances de fond soient bien documentées et modélisées, les réponses locales et les variabilités annuelles du climat feront que les années ne se ressembleront pas. Il faut voir au-delà des moyennes et explorer les extrêmes probables. Le développement de la culture du risque en interne et auprès des habitants peut aussi aider à mieux gérer cette partie imprévisible.

Dans un même sens, **Robert Bellini, chef du département Climat à l'ADEME**, a étayé l'importance de faire communauté entre opérateurs et collectivités sur les territoires.

Les projets d'adaptation demandent avant tout du temps et de l'intelligence collective. Plusieurs des interventions précédentes ont mentionné le besoin d'une implication collective, la seule en mesure d'aborder la complexité du sujet et les impacts systémiques.

Robert Bellini a mentionné **deux freins majeurs à l'engagement des collectivités** dans les démarches d'adaptation :

- Les démarches sont souvent menées par les chargés de mission PCAET, avec un turnover important et une disponibilité variable en fonction d'autres missions qui peuvent être demandées. Il peut donc être difficile d'assurer une continuité dans la démarche
- Le **portage politique** peut être variable : les élus ne perçoivent pas toujours le besoin d'associer les différents services et de porter l'ambition d'adaptation au plus haut niveau.

En Occitanie, l'accompagnement d'un groupe de collectivités (une dizaine d'EPCI, PETR, PNR, etc., depuis le Gers, la Lozère, jusqu'à l'Ariège et aux PO) avec un principe d'engagement mutuel a permis de consacrer du temps et de l'intelligence collective pour définir une stratégie territoriale.

Plusieurs outils sont destinés aux collectivités :

- Engagement à suivre un parcours de sensibilisation et de formation, en participant aux ateliers d'acculturation des élus et acteurs socio-économiques pour constituer une communauté d'acteurs mobilisés et informés
- Appui sur les webinaires pour les élus, webinaires à disposition et prêts à l'utilisation
- Formations mixte e-learning et présentiel pour les techniciens de collectivité
- Engagement à dédier du temps de chargé de mission PCAET à la mission et à organiser la montée en compétence en interne à la collectivité.

Plusieurs outils sont aussi pensés à destination des opérateurs publics afin de permettre l'élaboration d'une stratégie par la méthode des trajectoires, grâce à l'engagement des opérateurs à articuler avec les offres d'accompagnement sur les sujets de données, de méthode, d'animation et d'AMO. Ces opérateurs sont : la Région, l'ADEME, la DREAL, l'OFB, l'ARB, le CEREMA, l'AREC, l'ORCEO (AREC), les Agences de l'Eau.

Le collectif des opérateurs s'engage aussi à faire du lien entre les projets, par exemple sur le tourisme, l'agriculture, qui peuvent être des clés d'entrée différentes.

Robert Bellini a aussi mis en avant la nécessité de développer le co-financement des projets, réel effet levier, notamment grâce à l'ADEME et les Agences de l'Eau.

Par exemple, la Guadeloupe est une région ayant vécu plusieurs événements mobilisateurs tels que les cyclones de 2017 (qui a rasé la grande majorité des bananeraies et noyé les cultures maraîchères) et la sécheresse de 2020. Elle est reconnue comme une région très volontaire sur l'adaptation et a réalisé son profil de vulnérabilité en 2016. Aussi, la Guadeloupe sollicite fortement les projets européens de façon à recruter des chargés de mission pour travailler sur les opérations et la mise en réseau (à l'échelle des Caraïbes). Le verrou abordé ici est celui de la sécurisation d'un financement pérenne de l'adaptation (en effet, pour l'instant la majeure partie des « budgets climat » est consacrée à l'atténuation et au dédommagement post-crisis).

Dans le cadre du projet TransformAR, un partenariat entre l'ADEME et la Banque des Territoires : une expérimentation d'un fonds local d'adaptation priorisé sur l'agriculture et le tourisme et dont l'objectif est de définir et implémenter un dispositif pérenne de financement des actions d'adaptation a été réalisé.

Robert Bellini a conclu son intervention en rebond à l'intervention de Magali Reghezza, notifiant que face à certaines défiances, les opérateurs ont un impératif d'instaurer la confiance et ainsi d'être des tiers de confiance vis-à-vis des collectivités.



Laure Allibert, experte Adaptation au changement climatique au CEREMA a présenté le programme « Territoires adaptés au climat de demain ».

Le programme d'accompagnement "**Territoires adaptés au climat de demain**" du CEREMA vise à accompagner 25 collectivités pour consolider et amplifier leurs stratégies et plans d'action en matière d'adaptation au changement climatique.

La montée en compétence des 25 territoires en 18 mois sera réalisée grâce à **un accompagnement individuel et des séances d'échanges entre territoires, capitalisée à l'échelle nationale.**

Sur une durée de 18 mois, le Cerema propose aux collectivités un accompagnement ambitieux au passage à l'action. C'est pourquoi, le Cerema prévoit de travailler avec la Fabrique des Transitions, qui a développé à l'échelle nationale des savoir-faire spécifiques sur les conditions de gouvernance permettant une évolution forte et pérenne des pratiques dans les territoires.

Le programme du Cerema mobilisera les collectivités sur trois volets complémentaires :

- Une animation collective pour se former, partager et stimuler les avancées ;
- Un accompagnement individuel, au choix parmi 6, pour aboutir à une stratégie locale d'adaptation intégrée ou thématique ;
- Une capitalisation des méthodes et bonnes pratiques pour massifier le changement. Il est attendu que les territoires retenus soient « ambassadeurs » de la démarche et une source d'inspiration pour d'autres, et que leur transformation permette de valoriser l'ensemble des travaux sous de nombreuses formes.

Les territoires s'impliqueront dans ces trois volets et contribueront avec leurs productions à l'ensemble du programme. Chaque promotion bénéficiera de :

- Temps communs, notamment des conférences thématiques (sur le climat, sur les nouvelles coopérations, sur des retours d'expériences inspirants, etc.).
- Temps d'échanges entre territoires sur des sujets similaires, permettant d'aller encore plus loin dans la résolution de problèmes : conseils, partage de réussites ou de difficultés, définition de solutions communes, etc.

Pour approfondir sur le sujet, nous vous invitons à découvrir la contribution de Vivian Dépoues et Morgane Nicol : "**Adaptation : une manière de débattre de visions contrastées reste à inventer**", [en ligne](#) sur notre site internet.

Pour en savoir plus...

ADAPTATION :

Une manière de débattre de **visions contrastées** reste à inventer

Par Morgane Nicol et Vivian Dépoues

